

The page features three large, light blue, 3D-style circles of varying sizes. Two thin blue lines intersect diagonally across the page, one from the top-left to the bottom-right, and another from the top-right to the bottom-left. The text is positioned in the white space between these lines.

# **Syndicat Intercommunal des Eaux de GROSNE et GUYE**

## **Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable**

**Exercice 2016**

**Présenté conformément à l'article L.2224-5  
Du Code Général des Collectivités Territoriales et  
Au décret du 02 mai 2007**

**Document établi en septembre 2017**

# Sommaire

<b>1) CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE :</b> .....	<b>3</b>
a) Organisation administrative du service : .....	3
b) Estimation de la population desservie : .....	3
c) Conditions d'exploitation du service : .....	3
d) Prestations assurées dans le cadre du service : .....	3
e) Ressources en eau : .....	4
<i>i) Points de prélèvement :</i> .....	4
<i>ii) Volumes produits :</i> .....	4
<i>iii) Importations d'eau :</i> .....	4
<i>iv) Total des volumes d'eau potable :</i> .....	4
f) Nombre d'abonnements : .....	5
g) Volumes mis en distribution et vendus : .....	5
h) Longueur du réseau : .....	5
<b>2) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :</b> .....	<b>5</b>
a) Fixation des tarifs en vigueur : .....	5
b) Frais d'accès au service : .....	5
c) Prix du service de l'eau potable : .....	5
d) Redevance de pollution domestique par commune : .....	6
e) Le prix de l'eau avec redevance de pollution domestique : .....	7
<i>i) Évolution du tarif de l'eau :</i> .....	7
<i>ii) Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :</i> .....	7
f) Recettes d'exploitation : .....	8
<i>i) Recettes de la collectivité :</i> .....	8
<i>ii) Recettes de l'exploitant :</i> .....	8
<b>3) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :</b> .....	<b>8</b>
a) Qualité de l'eau : .....	8
<i>i) Résultats du contrôle réglementaire :</i> .....	8
<i>ii) Protection des ressources en eau :</i> .....	8
<i>iii) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :</i> .....	9
b) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau : .....	9
c) Performance du réseau : .....	11
d) Renouvellement des réseaux : .....	12
<b>4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE :</b> .....	<b>12</b>
a) Travaux engagés au cours de l'exercice : .....	12
b) Travaux prévus en 2017 : .....	12
c) Branchements en plomb : .....	13

d) État de la dette :.....	13
e) Amortissements réalisés :.....	13
<b>5) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : .....</b>	<b>13</b>
a) Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité : .....	13
b) Opérations de coopération décentralisée : .....	14
<b>6) TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS :.....</b>	<b>14</b>

## **1) CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE :**

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service est établi en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, de la circulaire 12/DE du 28/04/08 relative à la mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement et du décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Les compétences liées au service sont la production, le transfert et la distribution d'eau potable.

### **a) Organisation administrative du service :**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosne et Guye regroupe les communes de Ameugny, Bissy sous Uxelles, Blanot, Bonnay, Bray, Bresse sur Grosne, Burnand, Champagny sous Uxelles, Chapaize, Chissey les Macon, Cormatin, Cortambert, Cortevaix, Curtil sous Burnand, Donzy le Pertuis, Malay, Massilly, Saint Gengoux le National, Saint Huruge, Saint Ythaire, Santilly, Savigny sur Grosne et Taizé. L'ensemble de ces communes est concerné par la compétence eau potable.

### **b) Estimation de la population desservie :**

La population concernée par le service est estimée à 5 458 habitants.

### **c) Conditions d'exploitation du service :**

Un contrat a été passé en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011 avec Lyonnaise des Eaux pour une durée de 12 ans. Il prendra fin le 30 juin 2023. Il y a quatre avenants à ce contrat au 31 décembre 2015.

✓ Avenant n°1 en date du 31 mars 2012 afin de permettre le reversement de la cotisation SYDRO sur l'achat d'eau au SIE de la Guye

✓ Avenant n°2 en date du 08 avril 2013 afin d'intégrer au contrat les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux augmentations anormales de consommation causées par les fuites après compteur et de mettre à jour les indices d'indexation des tarifs du Délégitaire

✓ Avenant n°3 en date du 10 décembre 2013 afin de confier au délégataire la réalisation d'un pompage d'essai courte puis longue durée sur la source du Mont Vallet avec suivi de l'aquifère, de la qualité de l'eau et du pompage avec interprétation et établissement d'un rapport de synthèse qui comprendra notamment le débit d'exploitation optimal.

✓ Avenant n°4 en date du 06 janvier 2015 avec pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Collectivité confie au Délégitaire les obligations relatives à la nouvelle réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux.

### **d) Prestations assurées dans le cadre du service :**

Les prestations confiées à Lyonnaise de Eaux sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
<b>Prestations particulières</b>	entretien des points de distribution publics

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	des canalisations, des captages, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

e) Ressources en eau :

*i) Points de prélèvement :*

Le SIE de GROSNE et GUYE dispose de deux points de prélèvement :

✓ Le site du pont d'EPINET sur la commune de SERCY est constitué de trois puits prélevant dans la nappe alluviale de la Grosne. Seul le puits central est équipé d'un système de pompage. Le pompage est induit dans les deux autres puits par des canalisations de liaison entre les puits périphériques et le puits central. En outre, le puits n°1 est muni de deux directions de drains opérationnels depuis 2006.

✓ La commune de St Gengoux le National est alimentée par le captage du MontVallet. Cette ressource est très sensible à des pics de turbidité.

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Observations
Pont d'Epinet - SERCY Prélèvement en nappe souterraine	130	Néant
Source du Mont Vallet – ST GENGOUX LE NATIONAL Prélèvement en nappe souterraine	30	Néant

Il n'existe pas de comptage de l'eau brute sur les différents prélèvements en exploitation.

*ii) Volumes produits :*

L'eau prélevée dans les puits du pont d'EPINET est traitée à la station de déferrisation et démanaganisation biologique attenante au site de captage.

L'eau prélevée à la source du Mont Vallet est simplement désinfectée avant d'être envoyée en distribution.

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2015 [m <sup>3</sup> ]	Production 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2015/2016	Observations
Pont d'Epinet	2 400	457 800	401 665	- 12,26 %	Volumes sur l'année civile
Le Mont Vallet	600	100 440	141 815	+ 41,19 %	
<b>Total des volumes produits</b>		<b>558 240</b>	<b>543 480</b>	<b>- 2,64 %</b>	

*iii) Importations d'eau :*

Import depuis	Importé en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Variation
SIE de la GUYE (alimentation Mont)	2 742	2 486	- 9,34 %
<b>Total des volumes importés</b>	<b>2 742</b>	<b>2 486</b>	<b>- 9,34 %</b>

*iv) Total des volumes d'eau potable :*

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2015	2016	Variation
Ressources propres	558 240	543 480	- 2,64 %
Importations	2 742	2 486	- 9,34 %
<b>Total général</b>	<b>560 982</b>	<b>545 966</b>	<b>- 2,68 %</b>

f) Nombre d'abonnements :

<b>Abonnements</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
Nombre d'abonnements SIE	3 762	3 780	+ 0,48 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 762</b>	<b>3 780</b>	<b>+ 0,48 %</b>

g) Volumes mis en distribution et vendus :

<b>Volumes [m³]</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Volume produit	558 240	543 480
Volume importé	2 742	2 486
Volume exporté	0	0
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>560 982</b>	<b>545 966</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	338 672	346 634
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>338 672</b>	<b>346 634</b>

Détail des exportations d'eau :

<b>Export vers</b>	<b>Exporté en 2015 [m³]</b>	<b>Exporté en 2016 [m³]</b>
SIE de la RÉGION de SENNECEY LE GRAND	0	0
<b>Volume total exporté</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le SIE de GROSNE et GUYE n'a qu'une exportation. Elle concerne SIE de la RÉGION de SENNECEY le GRAND via la commune d'ETRIGNY. Cette exportation reste mineure.

h) Longueur du réseau :

<b>Linéaire du réseau hors branchements en km</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
SIE de Grosne et Guye	200,87	201,32
<b>Longueur totale</b>	<b>200,87</b>	<b>201,32</b>

**2) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE :**

a) Fixation des tarifs en vigueur :

L'assemblée délibérante du SIE vote les tarifs concernant la part collectivité. Les tarifs concernant la part de la fermière sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

b) Frais d'accès au service :

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 38,29 € TTC sans déplacement et à 100,94 € TTC avec déplacement.

c) Prix du service de l'eau potable :

Le prix du service comprend une part fixe ou abonnement et une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Suite à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, l'arrêté du 6 août 2007 fixe un pourcentage maximum de la part fixe (abonnement) par rapport au coût du service (montant total de la facture) basé sur une

consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>. Pour les communes rurales (dont la population n'excède pas 2 000 habitants), les EPCI et syndicats mixtes dont la population cumulée des communes rurales adhérentes dépasse la moitié de la population totale de la collectivité, ce pourcentage est arrêté à 40% au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### d) Redevance de pollution domestique par commune :

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a modifié les redevances des agences de l'eau. Elle met en place une redevance "lutte contre la pollution" payable sur la facture d'eau potable et une redevance "modernisation des réseaux" payable sur la facture d'assainissement collectif.

La redevance "lutte contre la pollution" est appliquée à tous les usagers, de toutes les communes. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne a défini deux zones de redevance : une zone de redevance non majorée et une zone de redevance majorée (définie en fonction de la sensibilité des milieux aquatiques). L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse n'a pas défini de zone de redevance.

La redevance "lutte contre la pollution" a atteint la même valeur pour toutes les communes du service au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017 elle est de 0,29 €/m<sup>3</sup>.

e) Le prix de l'eau avec redevance de pollution domestique :

i) Évolution du tarif de l'eau :

	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,70	47,46	- 0,50 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,577	0,574	- 0,52 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,50	51,50	+ 1,98 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,73	0,75	+ 2,74 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,0557	0,0557	0 %
	Redevance de pollution domestique [€/m <sup>3</sup> ]	0,29	0,29	0 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

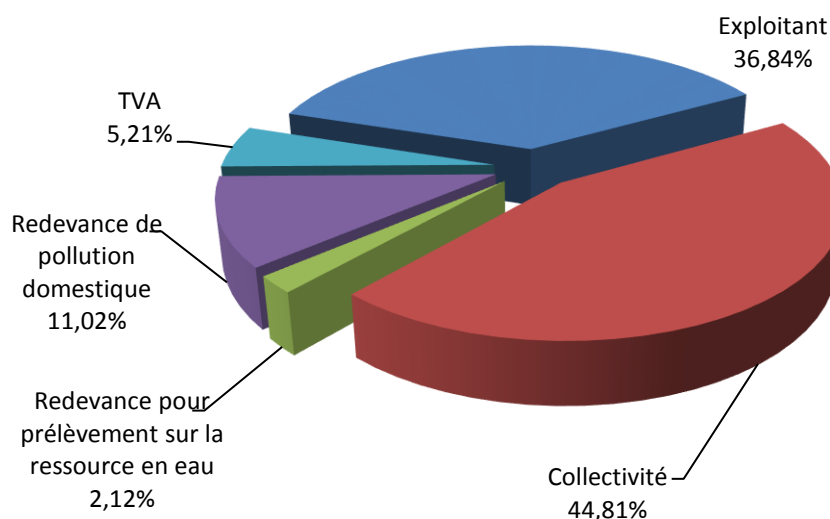
\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

ii) Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup> :

	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2017	Variation
Exploitant	116,94 €	116,34 €	- 0,51 %
Collectivité	138,10 €	141,50 €	+ 2,46 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,68 €	6,68 €	0 %
Redevance de pollution domestique	34,80 €	34,80 €	0 %
TVA	16,17 €	16,46 €	+ 1,79 %
<b>Total [TTC]</b>	<b>312,69 €</b>	<b>315,78 €</b>	<b>+ 0,99 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITÉ (HT)</b>
+ 1,10 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,63 €/m<sup>3</sup>





f) Recettes d'exploitation :

*i) Recettes de la collectivité :*

	2015	2016	Variation
<b>Recettes vente d'eau</b>	425 977,50 €	431 383,16 €	+ 1,27 %

*ii) Recettes de l'exploitant :*

	2015	2016	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
<b>Recettes vente d'eau domestiques</b>	380 770 €	378 723 €	- 0,54 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>380 770 €</b>	<b>378 723 €</b>	<b>- 0,54 %</b>

	2015	2016	Variation
<b>Autres recettes</b>			
<b>Recettes liées aux travaux</b>	11 424 €	20 626 €	+ 80,55 %
<b>produits accessoires</b>	13 194 €	20 777 €	+ 57,47 %

**3) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE :**

a) Qualité de l'eau :

Les eaux prélevées aux puits du pont d'EPINET sont fortement chargées en Fer et Manganèse. Elles sont traitées avant mise en distribution par coagulation, filtration. Les deux directions de drains sur le puits n°1 sont destinées à limiter la présence de fer et de manganèse dans l'eau brute en réduisant la vitesse d'entrée de l'eau dans le puits.

Les eaux prélevées à la source du Mont Vallet sont simplement désinfectées avant mise en distribution.

Par ailleurs, le syndicat a mis en place une désinfection relais supplémentaire au niveau de la station de reprise de Culey en 2009 afin de garantir la qualité bactériologique de l'eau dans la partie sud du syndicat.

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS.

Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

*i) Résultats du contrôle réglementaire :*

		Nb prélèvements réalisés	Nb prélèvements non conformes	% conformité	Paramètres non conformes
<b>SIE</b>	Conformité bactériologique	39	1	97,44 %	Néant
	Conformité physico-chimique	21	1	95,24 %	Néant

*ii) Protection des ressources en eau :*

L'établissement des périmètres de protection - délégué au Conseil général - est en cours. L'enquête publique a eu lieu du 20 octobre au 20 novembre 2015. L'arrêté portant déclaration d'utilité publique pour chacune des deux ressources a été signé le 08 avril 2016.

*iii) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau :*

Sur chacun des deux sites, la procédure est au même stade d'avancement.

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
➔	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
60 %

L'indice d'avancement de la protection de la ressource de l'importation (SIE de la GUYE) n'a pas été pris en compte dans le calcul de cet indicateur pour le SIE de GROSNE et GUYE. L'importation étant très faible par rapport à la production propre du syndicat, elle ne devrait pas avoir d'influence sur l'indice d'avancement de la protection de la ressource du SIE de GROSNE et GUYE.

b) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau :

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,4 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100 %	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>110</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50

% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

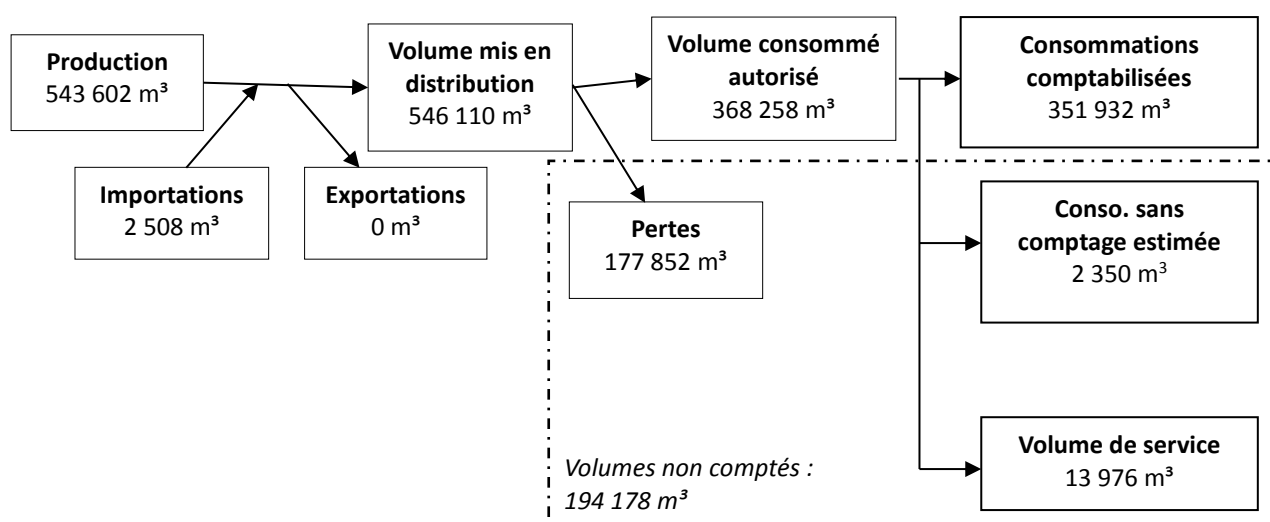
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### c) Performance du réseau :

Tous les indicateurs de performance sont calculés sur l'année de relève. Les volumes présentés dans les schémas ci-dessous sont les volumes relatifs à l'année civile 2015. À partir de 2008, les consommations comptabilisées sont proratisées sur 365/366 jours pour le calcul des indicateurs de performance. Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage. Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués par l'exploitant.

Le schéma ci-après représente les valeurs cumulées entre deux relèves ramenées à une année. Elles ont été tirées du RAD.



✓ **rendement du réseau de distribution** : (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Rendement du réseau de distribution [%]	2012	2013	2014	2015	2016
SIE	61,9 %	63,9 %	66,2 %	66,1 %	67,43 %

N.B. : la définition du rendement est la suivante :  $(V_{\text{consommé}} + V_{\text{exporté}}) / (V_{\text{produit}} + V_{\text{importé}})$ .

✓ **indice des volumes non comptés** : (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (longueur du réseau hors branchements x période concernée)

Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	2012	2013	2014	2015	2016
SIE	3,16	2,89	2,66	2,79	2,64

✓ **indice linéaire de pertes en réseau** : pertes / (longueur du réseau hors branchements x période concernée)

Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2012	2013	2014	2015	2016
SIE	3,03	2,76	2,47	2,58	2,42

d) Renouvellement des réseaux :

Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2011	2012	2013	2014	2015	2016
SIE	0,888	1,267	2,525	1,541	2,033	1,548

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,08 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

**4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE :**

a) Travaux engagés au cours de l'exercice :

LOCALISATION	LINÉAIRE (mètres)	MATÉRIAU	DIAMÈTRE	BRTS	DGD HT
BC 4-1 – SAVIGNY SUR GROSNE – renouvellement – Le Bourg	462	Fonte	Ø150	30	108 334,96 €
	76	PVC	Ø63		
	74	PEHD	Ø40		
BC 4-2 – SAVIGNY SUR GROSNE – renouvellement – Messeugne	398	PVC	Ø75	16	48 094,60 €
BC 4-3 – BLANOT – renouvellement – Bourg	350	Fonte	Ø125	0	31 450,04 €
BC 4-4 – ST GENGOUX LE NAL – renouvellement – Av de la Gare	188	PVC	Ø125	17	29 745,36 €
<b>TOTAL HT</b>					<b>217 624,96 €</b>

Les travaux réalisés par le délégataire en 2016 sont les suivants :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT
Renouvellement sur les installations	14 536,20 €
Renouvellement sur les équipements hydrauliques	376,61 €
Renouvellement de branchements	37 382,35 €
Renouvellement de compteurs	50 966,41 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>103 261,57 €</b>

Renouvellement de compteur :

Renouvellement de compteur	2012	2013	2014	2015	2016
SIE	272	111	81	1 050	631

b) Travaux prévus en 2017 :

Les travaux prévus au titre du programme 2017 par le syndicat sont les suivants :

TRAVAUX	LONGUEUR	MATÉRIAU	DIAMÈTRE	BRTS	MONTANT HT
SAVIGY SUR GROSNE – Renouvellement – RD 127	700 mètres	Fonte	Ø150	2	87 000 €
MALAY – Renouvellement – de Cortemblin à Cormatin	850 mètres	PVC	Ø90	2	84 000 €
<b>TOTAL HT</b>					<b>171 000,00 €</b>

c) Branchements en plomb :

Branchements	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de brts en plomb changés dans l'année	125	86	30	8		
Nb de brts en plomb restants (en fin d'année)	79					
<b>% de brts plomb restants/ nb total de brts</b>	<b>2,7 %</b>					

L'engagement dans le nouveau contrat est de renouveler 30 branchements en moyenne par an sur la durée du contrat dont 100 branchements en plomb avant l'échéance réglementaire.

	Renouvellement réalisé par le délégataire	
	Branchements plomb	Autre type de branchement
2012	26	8
2013	30	6
2014	8	23
2015		30
2016		24
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>91</b>

d) État de la dette :

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	540 116,11 €	627 449,31 €	562 701,12 €	495 789,32 €
Remboursements au cours de l'exercice	74 501,20 €	90 426,19 €	90 031,20 €	89 636,20 €
dont en intérêts	23 836,63 €	27 759,39 €	25 283,01 €	22 724,40 €
dont en capital	50 664,57 €	62 666,80 €	64 748,19 €	66 911,80 €

e) Amortissements réalisés :

	2013	2014	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	198 668,40 €	222 671,80 €	239 432,14 €	238 340,72 €

**5) ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :**

a) Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

	2013	2014	2015	2016
<b>montants des abandons de créance (HT)</b>	2 746,21 €	337,80 €	170,00 €	127,46 €
dont part délégataire	702,10 €	116,65 €	137,00 €	100,78 €
dont part collectivité	2 044,11 €	116,65 €	33,00 €	26,68 €
nombre de demandes reçues	15	8	3	2
montants des versements à un fonds de solidarité	1 493,55 €	0 €	0 €	0
dont part délégataire	1 493,55 €			
dont part collectivité		-		

b) Opérations de coopération décentralisée :

Le syndicat n'a engagé aucune opération de coopération décentralisée en 2016.

**6) TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS :**

		Exercice 2015	Exercice 2016
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 453	5 458
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,61	2,63
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	97,44 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	90 %	95,24 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	110
P104.3	Rendement du réseau de distribution	66,1 %	67,43 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,79	2,64
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	2,58	2,42
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,82 %	1,08 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50 %	60 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0005	0,0004